

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le dix huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Marie Bouchet, Maire,

Date de convocation : 04 novembre 2019

Présents : Mmes Florence Latyk, Karen Blondel-Mathis, Mrs Jean-Marie Bouchet, Alain Guyot,

Absent excusé : Mrs Michel Œillet, Xavier Chaudron, Philippe Karcher

M. Karcher a donné procuration à Mme Blondel Mathis

MME Karen Blondel Mathis a été nommée secrétaire

Le maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie et transmis au contrôle de légalité le 26 novembre 2019.

20191118-013) Indemnité du trésorier :

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas verser l'indemnité de conseil pour 2019

Vote : à l'unanimité

20191118-014) Délibération, rapport de gestion SPL-XDEMAT :

Par délibération en date du 12 juin 2017, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal, après examen, décide d'approuver à l'unanimité le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. Le Maire de cette communication.

20191118-015) Projet touristique :

M. Le Maire présente la suite du projet touristique mené par la Codécom depuis le 15 octobre 2012, après délibération le conseil accepte de continuer ce projet, et valide la proposition présentée par l'office du tourisme. Plan de développement touristique de Beaulieu 2020-2025 présenté le 12 novembre 2019.

20191118-016) Carte Communale :

En cours

20191118-017) Délivrance coupes de bois :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune, selon l'article L243 alinéa 1.2.3 du code forestier.

1 - décide la délivrance des produits reconnus en qualité « bois de chauffage » et des houppiers des tiges reconnues en qualité « bois d'œuvre » provenant des parcelles 15, 17 et 18, et diverses pour les chablis.

Décide la vente en futaie affouagère des bois des parcelles 3.4.5.14 avec pour garants :
M. Michel Œillet, Alain Guyot et Serge Henriët.

2- Demande la délivrance des petits bois et des houppiers des parcelles 3. 4. 5. 14. 17. 18. 23. 24. 28.

3- Fixe le délai d'enlèvement des bois d'affouages est fixé au 15 octobre 2020

Après cette date, les affouagistes n'ayant pas exploité leur lot seront déchus des droits s'y rapportant, conformément aux dispositions de l'article L243.1 du code forestier

20191118-018) Clocher église :

Réunion avec M. Lemarquis, architecte, le 25 novembre 2019 à 10h.

M. Lemarquis présentera une estimation des travaux.

20191118-019) Achat ou réparation tondeuse :

Devis de 1.991 € HT pour l'achat d'une nouvelle tondeuse

Devis de 1.322 € HT pour la réparation

Le conseil décide à l'unanimité l'achat d'une nouvelle tondeuse, une demande sera faire pour la reprise de l'ancienne ou la vente par annonce (600 €)

20191118-020) bon cadeau de Noël pour les agents communaux :

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 65 € aux deux agents communaux.

20191118-021) Divers :

- Colis de fin d'année pour les + de 70 ans : un colis sera offert aux personnes de plus de 70 ans, habitants et résidents
Les résidents secondaires bénéficieront du cadeau de fin d'année.
Comme en 2018, ce seront des colis préparés par l'association de Lavoye.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire propose de lever la séance.